

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense



KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

YOUNITED S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense



KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

YOUNITED S.A.

21, rue de Châteaudun - 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société YOUNITED S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YOUNITED S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.2.2. « Correction d'erreur » de l'annexe des comptes annuels concernant l'étalement des frais de dossiers et des couts d'octroi des crédits.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des parts de fonds communs de titrisation détenus par YOUNITED

Risque identifié

Les obligations et autres titres à revenus fixes représentent une valeur de 135,5 millions d'euros dans le bilan des comptes annuels au 31 décembre 2023. Ce poste correspond aux titres souscrits par la société dans les fonds communs de titrisations (FCT) notamment dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

Comme indiqué dans la note 4.2.4.1, les parts des FCT sont émises pour une durée de vie de 7 jours à l'issue de laquelle elles sont remboursées. Des nouvelles parts sont alors réémises et resouscrites. Au 31 décembre 2023, les parts détenues par YOUNITED S.A. sont valorisées à la valeur de la dernière émission-cession de l'exercice.

Nous avons considéré la valorisation des parts de FCT comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard des comptes annuels et de la complexité du processus de détermination

du prix de souscription des parts.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Prise de connaissance du processus de détermination du prix de souscription mis en place par la Direction ;
- Appréciation de la conception et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne informatique par la prise de connaissance du rapport établi par un cabinet indépendant en application de la norme ISAE 3402, et par la réalisation de tests complémentaires avec l'appui de nos spécialistes informatiques ;
- Vérification de la qualité des états de reporting produits lors de ce processus et de l'exactitude permettant l'établissement de la valeur de part ;
- Examen du modèle de provisionnement du risque de crédit sur les créances portées par les FCT avec l'appui de nos experts ;
- Appréciation de la correcte classification des parts de FCT au bilan de YOUNITED.

Evaluation des dépréciations pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements. Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle.

Comme indiqué dans la note 4.2.3.4., ces dépréciations sont estimées sur la base des flux prévisionnels de recouvrement actualisés.

Au 31 décembre 2023, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 230 millions d'euros et les dépréciations associées s'élèvent à 190,2 millions d'euros.

Nous avons considéré l'évaluation des dépréciations des créances douteuses sur la clientèle comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard des comptes annuels et du degré de jugement et d'estimation important relatif à la détermination des principales hypothèses de provisionnement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Prise de connaissance du processus de suivi du risque de crédit ;
- Appréciation de la conception et de l'efficacité des contrôles clés du dispositif de contrôle interne relatif aux crédits douteux ;
- Examen du modèle de provisionnement du risque de crédit avec l'appui de nos experts ;
- Test de la fiabilité des données des états de reporting produits pour le suivi des dossiers de crédit douteux et des impayés ;
- Vérification du correct calcul et de l'exhaustivité des provisions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les informations relatives à la taxonomie durable européenne, informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société YOUNITED S.A. par l'assemblée générale du 1^{er} février 2021 pour le cabinet KPMG S.A. et par l'assemblée générale constitutive du 21 octobre 2009 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 14^{ème} année.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons


avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 15 avril 2024


Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.


Mazars

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati

DocuSigned by:

888DA6E156E044E...

Alexandra Kritchmar

DocuSigned by:

EC3618001E59489...

Jean-Luc Mendiela

3 Comptes au 31/12/2023

YOUNITED – Exercice au 31 décembre 2023 :

• Bilan au 31 décembre 2023

	ref	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Créances sur les établissements de crédit	4.3.1	137 902 681	310 280 742
A vue		137 902 681	310 280 742
Operations avec la clientèle	4.3.2	975 987 395	882 370 292
Obligations et autres titres de placement	4.3.3	64 367 319	135 458 369
Immobilisations incorporelles	4.3.4	29 810 328	36 554 421
Immobilisations corporelles	4.3.5	1 340 678	1 165 912
Autres immobilisations financières	4.3.6	984 233	2 208 473
Autres actifs	4.3.7	18 312 340	17 721 614
Comptes de régularisations - Actif	4.3.13	16 715 820	17 121 728
Total ACTIF		1 245 420 794	1 402 881 550
Dettes envers les établissements de crédit	4.3.8	60 021 460	60 032 941
Dettes envers la clientèle - DAT	4.3.9	956 935 104	1 126 251 877
Comptes ordinaires de la clientèle	4.3.10	8 631 590	14 064 997
Autres passifs	4.3.7	33 854 679	38 462 496
Provisions pour risques et charges	4.3.11	214 273	466 090
Comptes de régularisations - Passif	4.3.12	10 850	0
Total DETTES		1 059 667 956	1 239 278 400
Capital souscrit		1 861 342	1 934 360
Primes d'émission		352 078 185	380 543 321
Réserves		0	0
Ecart de réévaluation		0	0
Report à nouveau (+/-)		-134 823 799	-168 186 689
Résultat de l'exercice (+/-)	4.3.14	-33 362 890	-50 687 842
CAPITAUX PROPRES	4.3.13	185 752 838	163 603 150
Total PASSIF		1 245 420 794	1 402 881 550

• Compte de résultat au 31 décembre 2023

	<i>ref</i>	31-déc-22	31-déc-23
Intérêts et produits assimilés		50 005 041	74 794 505
Intérêts et charges assimilés	4.5.1	-8 217 978	-30 423 364
Commissions	4.5.1	77 908 020	37 190 026
Autres produits d'exploitation bancaire	4.5.2	36 650 783	36 280 246
PRODUIT NET BANCAIRE	4.5.1	156 345 867	117 841 413
Frais de personnel	4.5.3	-48 211 784	-50 706 197
Autres charges générales d'exploitation	4.5.3	-92 172 195	-48 585 442
Impôts et taxes	4.5.3	-1 191 338	-620 036
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	4.5.3	-12 561 722	-18 622 983
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 208 829	-693 245
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	4.5.4	-38 173 157	-52 329 788
Dotations / reprise de provision	4.5.5	-188 531	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-36 152 859	-53 023 033
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-36 152 859	-53 023 033
Impôts sur les bénéfices	4.5.6	2 789 969	2 335 191
RESULTAT NET		-33 362 890	-50 687 842

• Hors bilan au 31 décembre 2023

	<i>ref</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Engagements de financement		16 709 839	9 491 366
Engagements de garantie		78 959 760	82 753 024
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS DONNES	4.4	95 669 598	92 244 390
Engagements de financement		55 000 000	55 010 000
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
Autres engagements		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	4.4	55 000 000	55 010 000

4 Annexes aux comptes annuels 2023

4.1 Généralités

Leader européen du crédit instantané, YOUNITED permet aux consommateurs européens en France, Italie, Espagne, Allemagne et Portugal, de contracter un prêt personnel ou un crédit affecté, jusqu'à €55 000 de manière simple, sécurisée et instantanée.

YOUNITED propose deux solutions aux consommateurs européens :

- Younited Credit : solution de prêt personnel non-affecté, distribuée en direct sur les sites web Younited et via les plateformes de banques et institutions financières partenaires ;
- Younited Pay : solution de crédit affectée distribuée directement en point de vente digital ou physique, avec la même fluidité de l'expérience client.

Enregistré au registre du commerce et des sociétés en octobre 2009, YOUNITED a été agréé « établissement de crédit prestataire de services d'investissements » par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 septembre 2011 (n° d'agrément 16488). Cet agrément permet d'exercer, à travers le passeport Européen, son activité commerciale dans l'ensemble des pays de l'Espace Economique Européen.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1 Présentation des comptes

Les états financiers de Younited au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) modifié par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- o Continuité de l'exploitation ;
- o Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des évolutions mentionnées le cas échéant ;
- o Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents.

4.2.2 Correction d'erreur

A compter de l'exercice 2023, la société met en œuvre l'article 2131-1 des ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction selon la méthode alternative, correspondant à un étalement sur la durée de vie effective de chaque créance de manière linéaire.

L'impact de cette correction sur la présentation des comptes 2023 est le suivant :

- 18 615 356€ d'impact net sur le poste commissions d'acquisition d'encours de crédit dont :
 - 25 115 023 € reclassés depuis le poste charges générales d'exploitation ;
 - 6 499 666 € de produit relatif à l'impact de l'étalement des coûts marginaux de transaction.
- 7 151 600€ en réduction sur le poste commissions de frais de dossier relatif à l'impact de leur étalement ;
- 663 421 € en réduction du poste coût du risque sur opérations avec la clientèle relatif au provisionnement des frais de dossier désormais étalés ;
- Soit un impact sur le résultat net de l'exercice 2023 de 11 487€.

Cette correction d'erreur porte uniquement sur les commissions reçues et coûts marginaux de transaction des crédits octroyés sur l'exercice 2023.

L'impact du non-étalement des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction aurait eu, pour l'exercice 2022, un impact sur le résultat net de 2 658 035 €. Cet impact actualisé au 31 décembre 2023 est de 893 667 €.

4.2.3 Operations avec la clientèle

4.2.3.1 Définition des créances

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû, les intérêts échus et ceux courus et non échus, les primes d'assurance et les pénalités d'impayés.

4.2.3.2 Définition des créances douteuses

En application de l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise en créances douteuses les créances dont le statut de retard est au moins de trois mensualités impayées.

L'application de l'article 2221-8 du règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater en douteux compromis : les encours ayant une mensualité impayée depuis plus d'un an, les encours ayant un statut de retard supérieur à 6 mensualités impayées et/ou étant en déchéance du terme, ainsi que les créances en statut de surendettement.

4.2.3.3 Règles d'enregistrement des intérêts sur les créances douteuses :

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

4.2.3.4 Dépréciation des créances

En application du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise une dépréciation dès lors qu'un

encours de crédit présente un risque avéré. Les encours douteux sont donc provisionnés sur la base de leur flux prévisionnels de recouvrement actualisés.

Conformément à l'article 2131-4 les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. Ainsi Younited actualise les flux prévisionnels selon le taux de performance cible des crédits à leur origination.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux, non compromis et compromis, inscrits à l'actif. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque au compte de résultat.

4.2.3.5 Passage à perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Younited le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en perte et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise en coût du risque.

4.2.3.6 Décote / Surcote

Dans les cas d'opérations de rachat de crédit, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur nominale de chaque créance est inscrite en décote ou surcote au bilan de Younited. Au 31 décembre 2023, Younited a enregistré une décote nette en minoration de l'actif dans le poste des opérations avec la clientèle. Au compte de résultat, les produits et charges d'étalement sont comptabilisés en intérêts et produits assimilés.

4.2.3.7 Commission sur activité de crédit

Les commissions sur prestations financières sont constatées au résultat de la manière suivante :

- Commissions liées à l'octroi des crédits : ces commissions sont constatées en compte de résultat au moment de la cession de ces encours conformément à l'article 2151-1 du règlement ANC 2014-07.
- Dans les cas où les crédits octroyés sont conservés au bilan de la société, ces commissions liées à l'octroi des crédits sont étalées selon la durée des crédits au moment de leur origination.

4.2.4 Obligations et autres titres de placement

4.2.4.1 Cession de créances à des fonds communs de titrisation

Au 31 décembre 2023, Younited opère des opérations de cessions de créances à 12 fonds différents.

Fonds	Date d'ouverture	Dépositaire	Société de gestion	Sous-jacent
FCT Younited France	18/10/2013	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommation souscrits par des ménages français
FCT Zencap Perl	03/11/2016	Younited	EuroTitrisation	Crédits à la consommation souscrits par des ménages français
FCT Free	26/09/2018	Younited	EuroTitrisation	Crédits à la consommation affectés à l'achat de la box internet Free « Delta »
Bpifrance TPE	21/03/2019	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits souscrits par des TPE financés et originés par Bpifrance
FCT Suravenir Consofund	31/10/2019	Société Générale Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommation souscrits par des ménages français
FCT FRENCH CONSUMER LOAN PORTFOLIO 1	17/04/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommation souscrits par des ménages français

FCT RESISTANCE	20/05/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits souscrits par des PME financés par Bpifrance
FCT PH	10/07/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT BFM Conso Fund	29/09/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT DIGITAL CONSUMER LOAN FUND	15/10/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français et allemands
FCT MOBILE DEVICE FINANCING LOANS	04/10/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
Dynamic Credit	15/11/2022	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommation octroyés à des ménages Français et Espagnols

Chaque semaine des opérations de cession de créances sont réalisées à ces différents fonds. Ils sont tous non tranchés offrant ainsi à leurs investisseurs une exposition sans effet de levier aux créances qu'ils portent.

La documentation de chacun de ces FCT dispose que les parts qu'ils émettent ont une durée de vie de 7 jours, émises lors de chaque opération d'émission-cession, à l'issue de laquelle elles sont remboursées. Des nouvelles parts sont alors réémises et resouscrites.

Younited comptabilise les parts de FCT détenues à son bilan en titres de placement.

Les titres de placement, définis à l'article 2331-1 du règlement ANC 2014-07, sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Younited comptabilise ainsi les parts des différents FCT souscrites à la valeur nominale de leur prix de souscription. Au 31 décembre 2023 les parts détenues par Younited sont valorisées à la valeur de la dernière émission-cession de l'exercice.

4.2.4.2 Cession de créances dans le cadre d'une opération de titrisation :

- En juin 2023 Younited a procédé à une opération de titrisation privée portant sur des prêts à la consommation de droits italiens consentis par la succursale italienne de Younited ; ces créances sont cédées à un véhicule de titrisation de droit italien dénommé Youni Italy 2 S.r.l de type « SPV 130 » (le SPV). La structure du SPV est une titrisation « classique » au sens de l'article 244 du règlement CRR : réalisée avec un transfert de propriété des créances titrisées au SPV. Younited ne détient pas de position dans cette titrisation mais, afin de satisfaire à son obligation de rétention au titre de CRD IV, conserve une part d'exposition au risque de 5% directement à son bilan.

Fonds	Date d'ouverture	Cash Manager	Société de gestion	Sous-jacent
Youni Italy 2 S.r.l	08/06/2023	Citi Bank	ZENITH SERVICE S.P.A.	Crédits à la consommations souscrits par des ménages italiens

4.2.4.3 Consolidation des FCT

En application du règlement ANC 2020-01, Younited effectue une analyse afin de déterminer la nécessité de consolider les fonds communs de titrisation. Cette analyse se base notamment sur les critères suivants :

- Détention du pouvoir effectif ;
- Bénéfice de la majorité des risques ;

- Bénéfice de la majorité des avantages ;
- Intention de distribution ;
- Durée de détention.

Au 31 décembre 2023, aucun fonds ne présentait un caractère de consolidation, Younited ne consolide donc pas de FCT.

4.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de frais d'établissements et de logiciels, pour partie développés en interne, sont enregistrées pour leur coût d'acquisition (composés principalement de frais de personnel et de prestataire informatique). Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité à compter de leur mise en service :

- Logiciels informatiques & licences : 1 à 3 ans ;
- Frais d'établissement et frais d'augmentation de capital : 2 à 5 ans.

4.2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation à compter de leur mise en service :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier et aménagement : 3 à 10 ans.

4.2.7 Méthodes d'évaluation des principales provisions pour risques et charges

4.2.7.1 Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques probables et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents soit de l'estimation de dédommagements dont la société pourrait être amenée à s'acquitter.

4.2.7.2 Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir les dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

4.2.8 Parties liées

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers.

Les parties liées de Younited correspondent principalement aux actionnaires et à des personnes physiques salariées de la société. Au 31 décembre 2023, les transactions réalisées entre Younited et ses parties liées, lorsqu'elles existent, sont effectuées aux conditions normales de marché.

4.3 Informations sur le Bilan

4.3.1 Créances sur les établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédit	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Comptes à vue	137 902 681	310 280 742
Dont Comptes de cantonnement	4 802 355	24 656 268
Dont Comptes d'affectation spéciale	5 212 979	4 755 942
Comptes à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	137 902 681	310 280 742

4.3.2 Opérations avec la clientèle

Répartition des opérations avec la clientèle	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Encours net	973 256 737	876 013 721
Encours brut de crédit	1 116 277 968	1 066 199 026
dont Encours brut douteux	14 281 118	23 113 912
dont Encours brut douteux compromis	149 972 116	206 979 146
Provisions sur encours de crédit	-143 021 231	-190 185 304
Stock net d'impayés	139 017	144 055
Stock d'impayés	3 092 954	4 606 772
Provisions sur stocks d'impayés	-2 953 937	-4 462 717
Autres créances	2 591 641	6 212 516
Total	975 987 395	882 370 292

Younited détient des crédits directement à son bilan, reflétés alors dans la ligne « Opérations avec la clientèle », et via sa détention de parts dans les différents fonds mis en place, apparaissant alors dans la ligne « Obligations et autres titres de placement » (cf. 4.2.4). A compter de 2023 les encours bruts douteux et provisions sur encours incluent les frais de défaut.

4.3.2.1 Répartition encours brut de crédit

L'encours brut de créances comprend les encours détenus au bilan. Cet encours se compose du capital restant dû, du capital échü non payé, des intérêts courus non-échus et des intérêts échus non payés :

Répartition encours brut de crédit	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Crédits octroyés en France	341 487 191	289 406 471
Crédits octroyés en Italie	382 361 923	342 358 039
Crédits octroyés en Espagne	173 131 987	196 699 539
Crédits octroyés en Portugal	88 599 153	94 464 125
Crédits octroyés en Allemagne	130 697 714	143 270 852
Total	1 116 277 968	1 066 199 026

4.3.2.2 Répartition encours brut douteux

L'encours brut douteux comprend l'encours dont le statut de retard est strictement supérieur à deux mensualités impayées dont le statut de la créance est non compromis :

- A chaque date de clôture mensuelle, les créances sont catégorisées selon leur statut (sain, douteux, douteux compromis) ;
- Le caractère douteux n'est pas absorbant : les créances en statut « douteux » qui reprennent les paiements réguliers repassent en statut « sain » dès que le seuil de moins de trois mensualités impayées est franchi.

Répartition encours brut douteux	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Crédits octroyés en France	3 894 271	4 558 551
Crédits octroyés en Italie	4 658 919	7 573 003
Crédits octroyés en Espagne	2 606 816	6 506 463
Crédits octroyés en Portugal	2 181 483	2 776 627
Crédits octroyés en Allemagne	939 629	1 699 268
Total	14 281 118	23 113 912

4.3.2.3 Répartition encours brut douteux compromis :

L'encours brut compromis se compose des encours :

- Dont le statut de retard est d'au moins trois mensualités impayées depuis plus d'un an ;
- Dont le statut de retard est supérieur ou égal à 6 mensualités impayées et/ou en déchéance du terme ;
- Ou faisant l'objet d'une procédure de surendettement.

Répartition encours brut douteux compromis	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Crédits octroyés en France	70 516 146	84 810 372
Crédits octroyés en Italie	36 004 219	53 203 033
Crédits octroyés en Espagne	30 340 090	41 778 970
Crédits octroyés en Portugal	4 153 965	11 230 364
Crédits octroyés en Allemagne	8 957 696	15 956 406
Total	149 972 116	206 979 146

4.3.2.4 Ventilation des dépréciations par type d'encours de crédit et coût du risque :

Les portefeuilles de créances catégorisées comme douteux ou douteux compromis sont provisionnés sur la base de modèles internes calibrés spécifiquement pour chaque pays et typologie de créances, et reflétant l'espérance de recouvrement de chaque créance.

Ventilation des provisions sur encours de crédit	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	31 décembre 2023
Provisions sur encours de crédit France	64 633 738	67 664 798	59 065 902	73 232 635
Provisions sur encours de crédit Italie	36 291 664	18 412 834	3 778 924	50 925 574
Provisions sur encours de crédit Espagne	29 604 703	15 654 962	3 652 000	41 607 665
Provisions sur encours de crédit Portugal	4 533 065	5 926 316	1 128 585	9 330 797
Provisions sur encours de crédit Allemagne	7 958 060	7 810 179	679 607	15 088 633
Total	143 021 231	115 469 090	68 305 018	190 185 304

4.3.2.5 Ventilation des encours de crédit (bruts et nets) par maturité résiduelle contractuelle

Répartition encours de crédit par maturité résiduelle	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Encours sains	2 417 666	32 645 456	394 801 673	406 241 172	836 105 968
Encours douteux	189 527 706	3 303 952	21 746 788	15 514 613	230 093 058
<i>Dont encours douteux non-compromis</i>	443 855	461 483	10 460 190	11 748 385	23 113 912
<i>Dont encours douteux compromis</i>	189 083 851	2 842 469	11 286 598	3 766 228	206 979 146
Encours brut global	191 945 372	35 949 408	416 548 461	421 755 785	1 066 199 026
Provisions sur encours & coût du risque	166 107 771	2 458 445	13 357 879	8 261 210	190 185 304
<i>Provisions sur encours douteux</i>	162 586 476	2 406 328	13 074 708	8 086 082	186 153 594
<i>Provisions sur encours frauduleux & ass.</i>	3 521 295	52 116	283 172	175 128	4 031 711
Encours net global	25 837 601	33 490 964	403 190 582	413 494 575	876 013 721
<i>Encours douteux/encours brut</i>	99%	9%	5%	4%	22%
<i>Provisions/encours douteux</i>	88%	74%	61%	53%	83%

4.3.3 Obligations et autres titres de placement

Opérations de titrisation		Durée résiduelle	31 décembre 2022		31 décembre 2023	
Parts de FCT			Valeur de part	37 219 582	Valeur de part	107 519 548
Dont Younited France	> 5 ans	126,28	35 127 841	128,72	99 483 584	
Dont Younited Free	> 5 ans			90,81	6 521 801	
Dont Younited Suravenir	> 5 ans	99,88	2 091 741	96,97	1 514 163	
Parts de Fonds HQLA & OPC	> 5 ans		27 147 737		27 938 820	
Total			64 367 319		135 458 369	

4.3.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2023
Total valeurs brutes	72 842 784	25 112 467	0	97 955 251
Frais d'augmentation de capital	913 367	0		913 367
Frais d'établissement	197 179	0		197 179
Logiciels informatiques, licences, développement	71 732 238	25 112 467		96 844 704
Total amortissements	43 032 456	18 368 374	0	61 400 830
Amortissement Frais d'augmentation de capital	913 327	0		913 327
Amortissement Frais d'établissement	192 938	1 609		194 547
Amortissements Logiciels Informatiques, Licences	41 926 191	18 366 765		60 292 956
Valeur nette	29 810 328	6 744 093	0	36 554 421

4.3.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2023
Total valeurs brutes	3 337 781	52 125	0	3 389 906
Matériel de bureau et informatique	805 185	5 074		810 259
Mobilier de bureau et agencement	2 532 596	47 051		2 579 648
Total amortissements	1 997 103	226 892	0	2 223 995
Amortissement matériel Bureau et informatique	730 104	37 895		768 000
Amortissement mobilier de bureau et agencement	1 266 998	188 997		1 455 995
Valeur nette	1 340 678	-174 767	0	1 165 912

4.3.6 Autres immobilisations financières

Le certificat d'associé constitue un titre de capital, sans droit de vote et sans droit sur les réserves du FGDR.

Autres immobilisations financières	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2023
Autres titres de participation (FGDR)	984 233	1 224 240		2 208 473
Valeur nette	984 233	1 224 240		2 208 473

4.3.7 Autres actifs et passifs

Débiteurs et créiteurs divers	31 décembre 2022	31 décembre 2023
A l'actif :	18 312 340	17 721 614
Autres créances	8 984 289	8 005 360
Créances sociales et fiscales	9 328 051	9 716 254
Au passif :	33 854 679	38 462 496
Fournisseurs	15 849 230	14 713 288
Autres dettes	4 401 222	13 900 568
Dettes fiscales et sociales	13 568 177	9 747 590
Dépôts de garantie reçus	36 050	101 050

Au 31 décembre 2023 les créances sociales et fiscales sont composées de 9 488 787€ de CIR et 227 467€ de TVA.

4.3.8 Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Dettes envers les établissements de crédit	60 021 460	60 032 941
Dettes rattachées	0	0
Total	60 021 460	60 032 941

Au 31 décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit sont composées uniquement d'une ligne collatéralisée avec Natixis.

4.3.9 Dettes envers la clientèle – DAT

Dépôts à terme levés auprès d'une clientèle de détail et institutionnelle dans 6 pays que sont la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas. Ces dépôts ont une maturité initiale d'un an et jusqu'à 5 ans.

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Dépôts à terme	947 897 732	1 104 742 378
Dettes rattachées	9 037 372	21 509 498
Total	956 935 104	1 126 251 877

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31 décembre 2023
Dépôts à terme	108 828 778	487 496 693	508 416 908		1 104 742 378
Dettes rattachées	2 068 556	8 300 024	11 140 918		21 509 498
Total	110 897 333	495 796 717	519 557 828	0	1 126 251 877

4.3.10 Comptes ordinaires clientèle

Les comptes ordinaires clientèle se composent de :

- Dette correspondant au préfinancement des opérations de décaissements dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ;
- Dette envers les investisseurs, personnes morales et physiques, en règlement des opérations sur titres dans les FCT ;
- Dette envers notre clientèle emprunteur en attente d'affectation ou de remboursements.

Comptes ordinaires clientèle	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Fonds de développement économique et social	2 710 552	2 660 552
Dettes envers les investisseurs Personnes Physiques	430 001	387 882
Dettes envers les investisseurs Personnes Morales	1 375 127	6 652 801
Dettes envers notre clientèle emprunteur	4 115 909	4 363 762
Total	8 631 590	14 064 997

4.3.11 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	31 décembre 2023
Provisions pour risques et charges	214 273	257 986	6 170	466 090
Total	214 273			466 090

4.3.12 Comptes de régularisation actif – passif

Comptes de régularisation	31 décembre 2022	31 décembre 2023
A l'actif	16 715 820	17 121 728
Charges constatées d'avance	4 918 844	4 616 931
Produits à recevoir	11 796 975	12 504 797
Au passif	10 850	0
Produits constatés d'avance	10 850	0

4.3.13 Variation des fonds propres

Libellé	31-déc.-22	Annulation actions auto-détenues	BSPCE, BSA & AGA	Sell to cover	Augmentation de capital & Frais	Résultat de l'exercice	31-déc.-23
Capital Social	1 861 342	-120	18 861		54 277		1 934 360,00
Prime d'Emission	351 789 611	-31 596	9 111	260 336	28 227 285		380 254 747
BSA	288 575						288 575
Report à nouveau	-134 823 799						-168 186 689
Résultat de l'exercice	-33 362 890					-50 687 842	-50 687 842
Total	185 752 838	-31 716	27 972	260 336	28 281 562	-50 687 842	163 603 150

4.3.14 Résultat net par action

Résultat net par action	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Résultat net	-33 362 890	-50 687 842
Nombre d'actions	1 861 342	1 934 360
Valeur nominale de l'action	522	522
Résultat net par action	-18	-26

4.4 Informations sur le hors bilan

- Engagements de financement donné envers la clientèle de détail correspondant aux crédits octroyés mais non financés au 31 décembre 2023 de 9 491 366€.

Hors Bilan	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Engagements donnés	95 669 598	92 244 390
Engagement de financement	16 709 839	9 491 366
Engagements de garantie	78 959 760	82 753 024
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus	55 000 000	55 010 000
Engagements de financement	55 000 000	55 010 000
Engagements de garantie		
Engagements bail		
Autres engagements		

4.5 Informations sur le compte de résultat

4.5.1 *Produit net bancaire*

Produit Net Bancaire	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Total Intérêts	41 787 063	44 371 141
Intérêts et Produits sur opérations avec les établissements de crédit	50 005 041	74 794 505
Intérêts et Charges sur opérations avec les établissements de crédit et la clientèle (DAT)	-8 217 978	-30 423 364
Commissions	77 908 020	37 190 026
Commission de gestion d'impayés	3 336 860	5 735 695
Commission de frais de dossier	58 723 858	24 633 671
Commission de distribution d'assurance	18 233 682	22 321 454
Commission de gestion et autres commissions	3 517 997	4 872 549
Commission d'acquisition encours de crédit (charge)	-5 904 376	-20 373 343
Autres produits d'exploitation bancaire	36 650 783	36 280 246
Total	156 345 867	117 841 413

Au 31 décembre 2023 Younited a réalisé un produit net bancaire de 117 841 413 € dont 87 063 753 € en France, 20 856 284 € en Italie, 5 068 920€ en Espagne, 4 088 063 € en Allemagne et 764 394€ au Portugal.

A compter de l'exercice 2023, la société met en œuvre l'article 2131-1 des ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction en les étalant sur la durée de vie effective des crédits :

- L'impact du non-étalement des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction aurait eu un impact sur le résultat net arrêté pour l'exercice 2022 de 2 658 035€. Cet impact est de 893 667 € au 31 décembre 2023.
- La mise en œuvre de cette norme est ainsi appliquée à l'ensemble des crédits originés depuis le 1^{er} janvier 2023 et son impact comptable sur le résultat net des crédits originés depuis le 1^{er} janvier 2023 est de 11 487€ au 31 décembre 2023.

4.5.2 *Autres produits d'exploitation bancaire*

Autres produits d'exploitation bancaire	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Production immobilisée	23 823 812	24 575 097
Revente de leads	9 143 090	8 543 398
Revenus de sous-location	332 637	475 511
Revenus de partenariats B2B	2 473 381	1 954 367
Autres	877 863	731 873
Total	36 650 783	36 280 246

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée relative aux immobilisations de coûts de projets de développement informatique, des revenus de notre activité de revente de leads, des revenus de sous-location et des revenus de partenariats B2B.

4.5.3 Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Frais de personnel	-48 211 784	-50 706 197
Salaires et traitements	-32 013 507	-34 591 668
Charges sociales	-13 430 353	-12 885 637
Impôts et taxes liées aux rémunérations	-2 767 923	-3 228 892
Autres charges générales d'exploitation	-92 172 195	-48 585 443
Impôts et taxes	-1 191 338	-620 036
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	-12 561 722	-18 622 983
Total	-154 137 038	-118 534 659

4.5.4 Coût du risque sur opérations avec la clientèle

Coût du risque sur opérations avec la clientèle	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	-38 173 157	-52 329 788
Total	-38 173 157	-52 329 788

A compter de 2023 les encours bruts douteux et provisions sur encours incluent les frais de défaut (cf.4.3.2).

4.5.5 Dotation / reprise de provision

Dotation /reprise de provision	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Dotation /reprise de provision	-188 531	0
Total	-188 531	0

Sur l'exercice 2023 les dotations et reprise de provision ont été reclassées selon les postes auxquels ils se réfèrent à savoir en autres charges générales d'exploitation.

4.5.6 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont composés du crédit impôt recherche (CIR) et de l'impôt sur les sociétés en relation avec l'activité exercée par Younited au Portugal.

Impôts sur les bénéfices	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Impôts sur les bénéfices	2 789 969	2 335 191
Total	2 789 969	2 335 191

4.6 Autres Informations :

4.6.1 *Accroissements et allègements de la dette future d'impôts*

	31 décembre 2023
Accroissements	466 090
Provisions réglementées	466 090
Subventions à réintégrer au résultat	
Allègements	218 724 532
Provisions non déductibles l'année de dotation	
Total des déficits exploit. reportables	218 724 532
Total des amortissements différés	
Total des moins-values à long terme	
TOTAL	219 190 622

4.6.2 *Honoraires des Commissaires aux comptes*

Les honoraires du collège des commissaires aux comptes s'élèvent à 183 030€ HT au 31 décembre 2023 dont :

- Cabinet Mazars :
 - 72 300 € au titre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023 ;
 - 12 430 € au titre de l'audit de la succursale espagnole ;
 - 3 750 € au titre de l'augmentation de capital.
- Cabinet KPMG :
 - 72 300€ au titre de la clôture des comptes au 31 décembre 2023 ;
 - 18 500€ au titre de la vérification de la déclaration de performance extra-financière par l'organisme tiers indépendant
 - 3 750 € au titre de l'augmentation de capital.

4.6.3 *Rémunération des dirigeants*

Sur l'exercice 2022, les membres du Directoire ont perçu une rémunération de 556 754€.

4.6.4 *Effectif moyen*

L'effectif moyen en activité s'élève à 588 sur l'exercice 2023 contre 550 en 2022.

4.6.5 *Engagements sociaux*

Compte tenu de l'effectif actuel et de leur date d'entrée dans la société, la société n'a pas comptabilisé d'engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Des indemnités de départ à la retraite seraient versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite, conformément à la réglementation et aux conventions en vigueur. Toutefois, la provision à constituer à ce titre n'est pas jugée significative.

4.6.6 Plans de bons de souscription BSPCE & AGA

4.6.6.1 Plan d'attribution de BSPCE

Plans de bons de souscription BSPCE	Date	Type	Durée	Dénomination	Quantité	Prix de souscription (€)
Attribution par le Directoire	11/06/2014	BSPCE	10 ans	BSPCE 2014-1	9 900	63,00
L'assemblée Générale extraordinaire a émis et attribuée	06/11/2014	BSPCE	10 ans	BSPCE 2014-2	4 000	100,00
Attribution par le Directoire	18/05/2015	BSPCE	10 ans	BSPCE 2015-1	14 000	105,00
Attribution par le Directoire	06/10/2015	BSPCE	10 ans	BSPCE 2015-2	5 900	105,00
Attribution par le Directoire	02/12/2015	BSPCE	10 ans	BSPCE 2015-3	3 000	105,00
Attribution par le Directoire	18/10/2016	BSPCE	10 ans	BSPCE 2016-1	22 050	160,00
Attribution par le Directoire	09/05/2017	BSPCE	10 ans	BSPCE 2017-1	18 425	160,00
Attribution par le Directoire	10/07/2018	BSPCE	10 ans	BSPCE 2018-1	17 150	224,40
Attribution par le Directoire	10/07/2018	BSPCE	10 ans	BSPCE 2018-2	31 500	224,40
Attribution par le Directoire	10/07/2018	BSPCE	10 ans	BSCPE 2008-3	36 000	224,40

4.6.6.2 Impossibilité d'exercice

Date	Dénomination	Quantité
31/12/2013	BSPCE 2013-1	250
31/12/2014	BSPCE 2013-1	200
31/12/2015	BSPCE 2013-1	450
31/12/2016	BSPCE 2014-1	275
31/12/2016	BSPCE 2014-2	4 000
31/12/2016	BSPCE 2015-2	1 850
31/12/2017	BSPCE 2014-1	38
31/12/2017	BSPCE 2015-2	1 725
31/12/2017	BSPCE 2016-1	1 900
31/12/2018	BSPCE 2015-2	226
31/12/2018	BSPCE 2016-1	1 763
31/12/2018	BSPCE 2017-1	400
31/12/2018	BSPCE 2018-1	770
31/12/2019	BSPCE 2016-1	262
31/12/2019	BSPCE 2017-1	150
31/12/2019	BSPCE 2018-1	835
31/12/2020	BSPCE 2016-1	75
31/12/2020	BSPCE 2017-1	25
31/12/2020	BSPCE 2018-1	1 655
31/12//2021	BSPCE 2018-1	1 263
31/12/2021	BSPCE 2018-2	2 000
31/12/2022	BSPCE 2018-1	384
31/12/2022	BSPCE 2016-1	34
31/12/2023	BSPCE 2015-2	150
31/12/2023	BSPCE 2016-1	300
31/12/2023	BSPCE 2018-1	708

4.6.6.3 Plan d'attribution d'AGA :

Plans d'attribution d'AGA	Date	Type	Durée de vesting	Quantité
Attribution par le Directoire – AGA 2019-1 - vesté	30/05/2019	AGA	2 ans	1 425
Attribution par le Directoire – AGA 2019-2 - vesté	02/09/2019	AGA	2 ans	2 650
Attribution par le Directoire – AGA 2020-1 - vesté	25/05/2020	AGA	2 ans	15 756
Attribution par le Directoire – AGA 2021-1 - vesté	03/05/2021	AGA	2 ans	21 400
Attribution par le Directoire – AGA 2022-1	26/01/2022	AGA	2 ans	2 845
Attribution par le Directoire – AGA 2022-2	28/04/2022	AGA	2 ans	12 976
Attribution par le Directoire – AGA 2022-3	22/09/2022	AGA	2 ans	2 175
Attribution par le Directoire – AGA 2023-1	23/11/2023	AGA	1 an	39 855

4.6.6.4 Annulation AGA :

Date	Dénomination	Quantité
31/12/2020	AGA 2019-1	150
31/12/2020	AGA 2019-2	1 300
31/12/2020	AGA 2020-1	491
31/12/2021	AGA 2019-2	150
31/12/2021	AGA 2020-1	1 274
31/12/2021	AGA 2021-1	151
31/12/2022	AGA 2020-1	1 118
31/12/2022	AGA 2021-1	2 651
31/12/2022	AGA 2022-2	242
31/12/2023	AGA 2022-2	83
31/12/2023	AGA 2022-2	100

4.6.7 Evénements post clôture

Néant